

Plan S : Quelles implications pour les chercheur·e·s et les professionnel·le·s IST ?

Atelier d'échanges organisé dans le cadre des journées CasuHAL 2021

Isabelle Gras (AMU)
Noémie Musnik (Sciences Po)
Hugo Catherine (UPVM)

8 juin 2021



RAPPEL

Quelques recommandations ou rappels :



- Éteindre micro et caméra

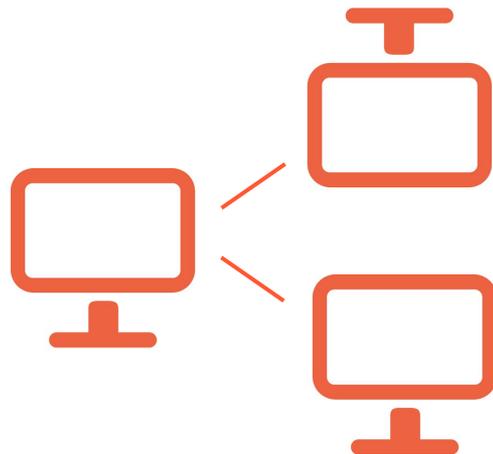


- Lever la main pour intervenir



- Poser vos questions dans le tchat

NB : le support sera partagé et la présentation enregistrée et diffusée sur le site de CasuHAL



Présentation de l'atelier

PRÉSENTATION

Le Plan S vise le libre accès immédiat aux publications scientifiques issues de recherches financées par la cOAlition S, qui regroupe plusieurs organismes de recherche. Il a pour objectif d'accélérer la mise à disposition immédiate en accès ouvert des publications scientifiques ainsi qu'une utilisation et réutilisation largement illimitées de ces dernières.

Cela implique pour les chercheurs le respect de nouveaux engagements en matière de science ouverte.

En tant que professionnels de l'IST, comment pouvons-nous accompagner les chercheurs et quels types d'accompagnement proposer ?



QUESTIONS

- Comment sensibiliser les chercheurs à la question de la conservation de leurs droits d'auteur et à l'utilisation des licences Creative Commons ?
- Comment les aider à repérer des éditeurs prédateurs ?
- Comment l'archive ouverte HAL peut-elle permettre de répondre aux exigences du Plan S ?

OBJECTIF

L'objectif de cet atelier sera d'échanger sur les problématiques soulevées par le déploiement du Plan S, d'identifier des outils et de discuter des formes d'accompagnement à proposer aux chercheurs.

PLAN

1. Quelle est l'ambition générale du Plan S ?
2. Les 10 principes du Plan S
3. Déclinaison côté ANR et HAL ?
4. Quelles problématiques le Plan S soulève-t-il ?
5. Focus 1 : les licences Creative Commons
6. Focus 2 : les APC
7. Focus 3 : les éditeurs prédateurs
8. Comment accompagner les chercheurs?



About Plan S

Plan S is an initiative for Open Access publishing that was launched in September 2018. The plan is supported by cOAlition S, an international consortium of research funding and performing organisations. Plan S requires that, from 2021, scientific publications that result from research funded by public grants must be published in compliant Open Access journals or platforms.

1. Quelle est l'ambition générale du Plan S ?

- Accélérer la diffusion des travaux scientifiques dont la recherche est financée par des fonds provenant du consortium (= fonds publics et privés)
- La cOAlition S : un consortium d'agences et d'organisations de financement de la recherche



- Accès libre et immédiat = licence CC BY + pas d'embargo
- Périmètre élargi : toutes les publications

- [Plan S : Making full and immediate Open Access a reality](#)
- [Présentation du Plan S - Couperin](#)
- [Page de Rennes 1 sur le Plan S](#)



2. Les principaux principes du Plan S



1. Les auteurs **conservent les droits d'auteur** de leur publication sans aucune restriction
2. Toutes les publications doivent être publiées sous **licence ouverte**, de préférence sous la licence CC BY
3. Permettre un accès ouvert **sans embargo**
4. **Tous les types de publications scientifiques** sont concernées par le Plan S (avec une tolérance pour les monographies et les livres dans la mise en oeuvre)
5. Les membres de la cOAlition S établissent des critères relatifs à la conformité du **libre accès des revues et des plateformes de qualité** et apporteront un soutien aux infrastructures concernées, si nécessaire
6. Les chercheurs ont **la liberté de publier auprès de l'éditeur de leur choix**
7. Les **frais de publication en libre accès** ne peuvent pas être supportés par les chercheurs, à titre individuel
8. **Incompatibilité du modèle « hybride »** de publication (sauf dans le cadre d'accords transformants)
9. L'importance des **archives ouvertes**, comme HAL, pour l'hébergement des résultats de la recherche est reconnue
10. **Une politique de suivi du respect des recommandations** et des éventuelles sanctions seront appliquées par les organismes de financement

3. Déclinaison côté ANR et HAL ?

OBLIGATION DE DÉPÔT DANS HAL

Toutes les publications* issues des projets de recherche ANR financés dans le cadre du Plan d'Action 2022** devront être **disponibles en libre accès** sous la licence CC-BY

*Seuls les articles seront concernés dans un 1er temps

**Obligation à partir d'octobre 2022

- [L'ANR prépare la mise en œuvre de la Stratégie de Non-Cession des Droits initiée par la cOAlition S](#)

- [La feuille de route d'adoption de la stratégie par les membres de cOAlition S](#)
- [La présentation de la stratégie sur le site de la cOAlition S \(eng\)](#)

Au plus tard au moment de la publication, le texte intégral (version éditeur préférée, sinon version AAM = version finale acceptée pour publication) **devra être déposé dans HAL**

→ **avec la référence du projet de recherche** : champ de métadonnée dédié

NB : Le dépôt dans une autre archive ouverte est possible, mais ne sera pas suffisant

L'ANR s'inscrit pleinement dans la **stratégie de non cession des droits** → [Journal Checker Tool](#) (version beta)

4. Quelles problématiques le Plan S soulève-t-il ?

CÔTÉ CHERCHEURS

- Comment répondre à cette nouvelle exigence ?
- Comment ne pas y passer trop de temps - le faire simplement et rapidement ?

CÔTÉ ACTEURS IST

- Quelles sont les implications du Plan S pour l'écosystème de la publication ?
- Comment capter l'attention des chercheurs pour les sensibiliser au Plan S et comment accompagner les demandes ?

LES ENJEUX

- Identifier des revues en OA compatibles avec le Plan S
- Être vigilant pendant la phase de négociation du contrat d'édition
- Disposer de la version AAM pour le dépôt dans HAL (quand la version éditeur n'est pas autorisée)

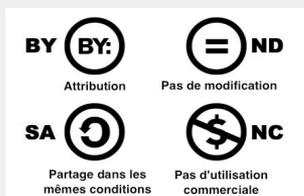
↪ **Selon vous, quels autres enjeux vont se poser ?**



5. Focus 1 : les licences Creative Commons (CC)

L'OBJECTIF DES LICENCES CC

- **Pour l'auteur** : un système modulable qui permet de choisir la réutilisation souhaitée, en fonction de l'objectif poursuivi
- **Pour le lecteur** : un système simple, grâce à des logos explicites, qui lui permet de connaître ses droits et ses devoirs quant à la réutilisation possible



À consulter :

[Licence CC recommandées dans le cadre du Plan S Creative Commons](#); [Je publie, quels sont mes droits ? Ethique & Droit](#); [Pourquoi diffuser des travaux de recherche sous licence « Pas de modification » n'est pas une bonne idée](#)

COMMENT FAIRE AUPRÈS DE SON ÉDITEUR ?

Phrase type suggérée par l'ANR :

“Cette recherche a été financée en tout ou partie par l'ANR au titre du projet ANR-nn-XXXX-nnnn. Dans l'objectif de sa publication en libre accès, l'auteur a appliqué une licence open access CC-BY à tout manuscrit accepté pour publication (AAM) résultant de cette soumission”

Licence recommandée :



COMMENT DÉPOSER DANS HAL ?



6. Focus 2 : les APC

APC : CE QUE ÇA RECOUVRE

Article Processing Charges = Frais de traitement des articles

BPC : Book Processing Charges

Frais facturés par l'éditeur à l'auteur, à son financeur ou à son institution pour assurer la diffusion immédiate de la publication en accès ouvert

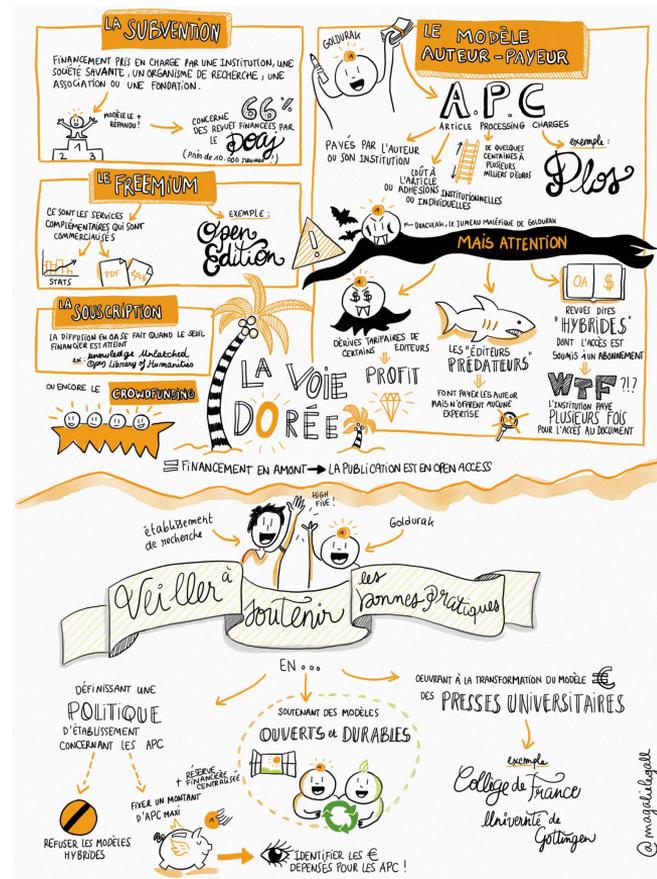
Les APC constituent un modèle économique, qui s'appuie sur le principe de l'auteur-payeur (et non plus sur celui du lecteur-payeur)

Le paiement d'APC peut être effectué à destination de revues intégralement en accès ouvert, ou à destination de revues dites hybrides - ces dernières ne sont pas compatibles avec le Plan S

QUESTION

Pour être "Plan S compatible, faudra-t-il nécessairement payer ?"

→ **NE PAS NÉGLIGER LA VOIE VERTE POUR LES PUBLICATIONS !**



7. Focus 3 : les éditeurs prédateurs

LES IDENTIFIER POUR MIEUX LES ÉVITER

“Les revues et les éditeurs prédateurs sont des entités qui privilégient l'intérêt personnel au détriment de l'érudition et se caractérisent par :

- des informations fausses ou trompeuses,
- un écart par rapport aux bonnes pratiques rédactionnelles et de publication,
- un manque de transparence,
- et/ou le recours à des pratiques de sollicitation agressives et sans discernement”

Source : Grudniewicz A *et al.*, 2019. [Predatory journals: no definition, no defence](#). *Nature* 576: 210-212) et traduction par Hervé Maisonneuve, blog [Revue & intégrité](#), billet du [16/12/2019](#)).

⇒ **Près de 14 000 revues concernées en 2021 : comment sensibiliser les chercheurs aux risques de publier chez un éditeur prédateur ?**

QUELQUES OUTILS ET RESSOURCES

- [Think Check Submit](#)
- [Compass To Publish](#)
- [Predatory Journals](#)



- [Interview vidéo de Vincent Larivière](#)
- [Vidéo réalisée par des masters de l'Université Lyon 1](#)
- [MDPI, l'exemple d'une revue en zone grise](#)
- [Billet sur Marlene's corner](#)
- Fovet-Rabot, C. 2021. Eviter les revues et éditeurs prédateurs : définition et indices. Montpellier (FRA) : CIRAD, 6 p. <https://doi.org/10.18167/coopist/0036>

8. Comment accompagner les chercheurs ?

- Quels acteurs pour sensibiliser les chercheurs ?
Professionnels IST : des acteurs de proximité essentiels
- Être attentif aux contextes et spécificités disciplinaires (pratiques, évaluation, acteurs impliqués) ?
- Quels formats privilégier ?
- Quelle échelle privilégier ? université, laboratoire, équipe
- Ne pas négliger les aspects communicationnels et organisationnels : être identifié par les chercheurs
- Comment capter l'attention des chercheurs ?
Être là au bon moment
- Multiplier les relais : coordination avec la cellule en charge de l'accompagnement aux projets
- Multiplier les formes d'interpellation
Passer par des chercheurs sensibilisés ?

- ▶ **QU'EST-CE QUI MARCHE ? RÉUSSITES**
- ▶ **POINTS DE VIGILANCE**
- ▶ **ÉCUEILS À ÉVITER**

↔ **Tableau participatif :**

<https://postit.colibris-outilslibres.org/Casuhal2021AtelierPlanS>



Poursuivre les réflexions, après l'atelier



©yellowpixel/Shutterstock

- [État des lieux sur les accords transformants - 31 mars 2020](#)
- [Pourquoi diffuser des travaux de recherche sous licence « Pas de modification » n'est pas une bonne idée](#)
- [Point de vigilance sur les revues hybrides \(Ouvrir la Science\)](#)
- [How society publishers can accelerate their transition to open access and align with Plan S](#)
- [Academics must become more engaged in the open access struggle](#)

- Pourquoi le Plan S s'appelle-t-il ainsi ?
"Their Plan S is said to stand for science, speed, solution, and shock."
<https://publishingperspectives.com/2019/03/research-england-an-interview-with-the-plan-s-implementation-committees-david-sweeney/>

- [Principes et recommandations pour la mise en oeuvre du Plan S \(Ouvrir la Science\)](#)